

ECLAIRAGE COMMERCE, Publiée le jeudi 25 Juin 2015 - Commerce

UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DES COMMERÇANTS

L'éclairage pour certains commerces représente aussi une part importante de l'énergie consommée, **jusqu'à 60 % pour le prêt à porter ou les salons de coiffure par exemple.**

C'est pour répondre à ces enjeux que la CCI Nîmes a initié une opération pilote en Languedoc-Roussillon « **éclairage performant commerce** », soutenue par l'ADEME LR, Nîmes Métropole et la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

10 commerçants nîmois et 10 commerçants du Gard Rhodanien vont ainsi bénéficier d'un diagnostic personnalisé sur la performance de l'éclairage dans leurs commerces.

Les interventions dans les magasins nîmois se déroulent sur tout le mois de juin et porteront sur la mesure de la qualité de l'éclairage, le confort visuel et les économies d'énergie possible. Le diagnostic s'accompagne d'une série de préconisations techniques et financières qui permettent aux commerçants d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique en toute connaissance de cause.

Dans le cadre de cette action, le commerçant pourra par ailleurs bénéficier, en fonction de la performance de la solution qu'il aura choisie, d'une prise en charge financière d'une partie des travaux par l'ADEME pouvant aller jusqu'à 40% d'intervention selon la nature des dossiers (traitement au cas par cas).

En ce qui concerne le Gard rhodanien, il reste encore quelques places pour des commerçants qui souhaitent bénéficier d'un diagnostic personnalisé et d'un accompagnement. L'objectif étant pour les commerçants de diminuer leur consommation énergétique, d'appréhender globalement des travaux de rénovation de leur éclairage ou encore pour ceux qui souhaitent repenser la mise en valeur de leur surface commerciale. Le diagnostic aura pour objet de dresser le bilan de l'installation existante (état, performance, coût d'exploitation, etc.) et de faire des préconisations au commerçant. A l'issue du diagnostic et du choix avec le commerçant de la solution souhaitée, l'expert accompagnera l'électricien/installateur retenu par le commerçant : définition de la solution, implantation des matériels...

Pour cette opération pilote, seulement 20 commerces peuvent bénéficier de cette action avec un coût du diagnostic de 90 € HT seulement par commerce.

Pour présenter votre candidature, contactez votre conseiller CCI Nîmes

Priscille Julien

Tél. : 04.66.879.883 / 06.18.17.06.45

priscille-julien@nimes.cci.fr